

Dossier de presse

Réunion de
l'Assemblée départementale
Décision Modificative n° 1

Contact presse :
Bruno Chevallet
Tél : 04 79 96 73 20
e-mail : bruno.chevallet@cg73.fr

Lundi 14 juin 2010 - Chambéry

Une DM1 qui se tient le 14 juin 2010, 150 ans après la signature officialisant le rattachement de la Savoie à la France !

UNE DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET EXCLUSIVEMENT BASÉE SUR DES RECETTES NOUVELLES DE L'ANNÉE 2010

Elle présente la particularité, pour la première fois, de ne pas intégrer les résultats de l'exercice antérieur et les restes à réaliser ceux-ci ayant été repris dès le vote du budget primitif, et se trouve donc alimentée par des recettes nouvelles provenant de 2010.

Des recettes nouvelles à hauteur de 23,20 M€ :

■ + 5 M€ au titre des droits de mutation se rajoutant aux 45 M€ votés lors du budget.

En effet, après une chute spectaculaire amorcée fin 2008 et amplifiée au cours du premier semestre 2009, la tendance s'est stabilisée fin 2009, avec un encaissement de 50 M€, montant certes faible par rapport à 2007 qui affichait un encaissement record de 72 M€, mais qui a pu bénéficier de la stabilisation constatée au second semestre.

■ + 9,9 M€ de produits encaissés au titre de la cession d'un terrain à Courchevel, dans le cadre du financement du plan tourisme.

A ce jour, et en intégrant des dépenses supplémentaires prévues dans ce projet de DM1 à hauteur de 3,8 M€, le programme plan tourisme apparaît en quasi-équilibre.

■ De + 2,3 M€ de recettes supplémentaires prévues pour les différentes taxes indirectes.

■ De + 1,3 M€ de subventions diverses au titre de la voirie, de + 1,3 M€ de participations dans le cadre de l'action sociale et de + 0,7 M€ au titre de remboursements d'assurances.

Des dépenses supplémentaires : 12,7 M€ au titre du fonctionnement et 10,5M€ au titre de l'investissement

■ Une augmentation des dépenses d'action sociale à hauteur de 9,1 M€, permettant ainsi de renforcer l'action en faveur de la protection de l'enfance pour 1,1 M€, de faire face aux besoins des personnes âgées tant en matière d'hébergement que d'aide à domicile pour 2,3 M€, d'accompagner les personnes en difficultés bénéficiaires du RSA pour 2,2 M€ et de poursuivre la mise en œuvre du schéma en faveur des personnes handicapées pour 2,4 M€ auxquels s'ajoutent 1,1 M€ au titre de la PCH.

■ Des dépenses supplémentaires d'infrastructures routières à hauteur de 6 M€, afin notamment de faire face aux dépenses d'entretien courant (+ 0,567M€) mais surtout de viabilité hivernale du fait d'un hiver exceptionnellement rigoureux et neigeux (+ 2,1 M€). C'est ainsi que près de 3 M€ sont proposés en section de fonctionnement et autant en investissement afin de réaliser des travaux urgents nécessaires aux renforcements des chaussées, ouvrages d'art et à la protection des risques naturels.

■ Des mesures nouvelles en faveur du développement économique, touristique, agricole à hauteur de 5,2 M€ dont 3,8 M€ au titre du plan tourisme et 0,8 M€ en faveur du programme de résorption des zones d'ombres à l'internet haut débit (NRAZO).

■ Des travaux supplémentaires dans les collèges publics, à hauteur de 3,1 M€ permettant ainsi de poursuivre les études et travaux de restructuration et mise aux normes des collèges d'Ugine, de Moutiers, de Saint-Genix-sur-Guiers et d'Albertville.

■ Des subventions supplémentaires au profit des communes et structures intercommunales dans le domaine de l'assainissement pour 1,5 M€.

De manière générale l'aide aux communes et structures intercommunales, tous secteurs confondus progresserait de 4,6 M€.

UNE AMBITION POUR LA SAVOIE : LE PLAN NUMÉRIQUE TRÈS HAUT DÉBIT DE LA SAVOIE

Lancement d'une procédure de délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit

Les grandes lignes d'action et les premiers dispositifs d'une politique départementale dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) datent de 2002 et des années qui suivent avec pour objectifs :

- favoriser le déploiement de l'ADSL,
- étudier les solutions alternatives pour les territoires hors périmètre du déploiement de l'ADSL,
- examiner la possibilité de développer un réseau de fibres optiques répondant aux besoins futurs.

2008 : Lancement de l'appel d'offre pour une « assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'un réseau de communication électronique haut et très haut débit sur le département de la Savoie et pour la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public relative à sa réalisation, à sa gestion et à son exploitation ».

Juin 2009 : attribution du marché à un groupement Comptoirs des Signaux
Octobre 2009 – Avril 2010 : Présentation des résultats à la Cinquième commission élargie en Comité de pilotage du plan numérique départemental

Juin 2010 : Lancement d'une Délégation de Service Public en vue de créer un réseau départemental à très haut débit ouvert et neutre, permettant un déploiement pérenne et homogène, sur l'ensemble du territoire, des offres de meilleure qualité et à tarifs abordables.

Le projet de délégation de service public, sous la forme d'une concession de travaux et de service publics, a reçu un avis favorable du Comité technique paritaire (CTP), et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Les résultats de l'étude

La Savoie présente un tissu résidentiel déjà très sensibilisé aux technologies de l'information, en particulier à l'Internet, avec un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale, avec néanmoins une insatisfaction quant aux débits disponibles dans le département.

■ Le haut débit par l'ADSL couvre 98,6 % des foyers, dont plus de 79 % à un débit théorique supérieur à 8 Mbits, une partie des foyers considère que leurs pratiques sont contraintes par une accessibilité, qui, en pratique, reste limitée.

■ Un impact fort de l'Internet et du haut débit sur les modes de vies dans le département.

■ 95 % des entreprises raccordées à l'Internet à haut débit, mais insatisfaction sur les débits disponibles et sur la diversité et la qualité des offres pour des entreprises innovantes.

■ Volonté du monde économique de passer au très haut débit, permettant de nouvelles formes d'organisation d'entreprise (en réseau), voire de nouveaux modèles d'affaires issus de l'économie numérique (en matière d'organisation d'entreprise, de gain de productivité, ou d'activité économique nouvelle).

■ Une offre «télécom» globalement atone et souvent inadaptée aux besoins, alors même qu'il existe un marché présentant une demande non satisfaite. Le coût d'accès des opérateurs à ces bassins de clientèle notamment en zone de montagne reste rédhibitoire (peu d'infrastructures disponibles actuellement pour aller collecter ces marchés ou à des coûts incompatibles avec leurs plans d'affaires).

Cette étude permet au Conseil général de la Savoie, par une action publique, d'exprimer sa volonté :

- de baisser les barrières à l'entrée, sur l'ensemble du territoire, pour tous les opérateurs

- de créer les conditions d'un déploiement pérenne et homogène des offres de meilleure qualité et à tarifs abordables.

Le projet du Conseil général de la Savoie

- Desservir tout le territoire délégué.
- Privilégier le support fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, caractéristique des réseaux de nouvelle génération (FTTH). Il concerne les zones d'activité et les zones d'habitat. Il recouvre toutes les catégories d'utilisateurs (résidentiels, entreprises, services publics) et donne accès à tous les abonnés aux mêmes débits, indépendamment de leur distance du Nœud de Raccordement Optique, et donc aux mêmes niveaux de service.
- Créer un réseau fibre optique fédérateur avec, au-delà, une capillarité de fibre jusqu'à l'utilisateur final comme mode de déploiement privilégié.

Le cadre juridique pour la création d'un réseau très haut débit ouvert à tous les opérateurs

Les collectivités territoriales sont autorisées à « établir et exploiter des réseaux de communications électroniques » et à les mettre « à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants » (Code général des collectivités territoriales- chapitre relatif aux services publics locaux - un article L. 1425-1 suite à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004).

Le déploiement de la fibre optique dans les immeubles jusqu'à l'utilisateur final et sa mutualisation entre les opérateurs a été préconisé, y compris aux réseaux d'initiative publique des collectivités et de leurs groupements, par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

Le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre la fracture numérique a été amplifié par la loi du 17 décembre 2009.

Le Rapport de bilan établi par l'ARCEP, identifie également, de manière claire, l'effet de levier sur l'investissement privé des initiatives des collectivités territoriales: accélération de la couverture, ouverture du marché à de nouveaux opérateurs, notamment sur le secteur des entreprises, au-delà des seuls FAI du marché national et précise que « Les collectivités territoriales qui le souhaitent, peuvent être amenées à mailler leurs territoires par des réseaux en fibre optique :

- pour favoriser une montée en débit à moyen terme sur les réseaux fixes et mobiles
- pour préparer le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné à plus long terme ».

Le choix de la délégation de service public

- Le mode contractuel qui apparaît le plus adapté au projet, en ce qu'il permet de faire porter le risque d'exploitation sur le délégataire qui est le mieux placé pour l'assumer.
- L'avantage de partager l'investissement initial entre la collectivité et le concessionnaire. Le concessionnaire porte l'opération globale de la conception et la réalisation du réseau à sa commercialisation.
- Le moyen plus adapté aux technologies de l'information et de la communication, dont le caractère changeant et innovant requiert un haut niveau de technicité et de réactivité.
- Le Conseil général de la Savoie, en sa qualité d'autorité organisatrice du service public local de mise à disposition de capacités de communications électroniques, opte pour la délégation de service public, sous la forme d'une concession de travaux et de service publics.

La convention de délégation de service public sera conclue avec une entreprise ou un groupement d'entreprises à l'issue de la procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le réseau sera réalisé en cohérence avec les autres réseaux d'initiative publique, garantira l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises dans le cadre de ce projet et respectera le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques.

Le délégataire qui sera retenu à l'issue de l'appel à candidatures devra :

- Mettre en œuvre un réseau de collecte et des liaisons de desserte constitués sur support fibre optique (FTTH-FTTU), permettant d'atteindre les objectifs d'aménagement du territoire et de développement économique du Département, avec la pérennité maximale.
- Assurer la conception et l'ingénierie du réseau de communications électroniques très haut débit sur le périmètre délégué,
- Réaliser l'infrastructure-support du réseau de communications électroniques,
- Déployer le réseau de communications électroniques proprement dit : de l'achat et de l'installation des équipements et systèmes jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle dans le cadre de l'activation des services auprès des usagers,

■ Assurer l'exploitation technique du réseau de communications électroniques,

■ Gérer la commercialisation de services de transport aux opérateurs et aux utilisateurs de réseaux indépendants au sens du premier alinéa du I de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, constituant les usagers du service concédé,

■ Assurer l'administration des services de transport auxdits usagers.

La durée envisagée de la convention de délégation de service public est de vingt cinq ans. Les candidats à la délégation formuleront leur offre sur la base de cette durée.

Ce projet a reçu l'avis favorable du Comité technique paritaire (CTP) et de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Afin de mener à bien le projet précité, les conseillers généraux lors de la séance du 14 juin 2010 auront à approuver le recours à la procédure de délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

POLITIQUE FONCIÈRE DÉPARTEMENTALE : UN RAPPORT D'ÉTAPE AFIN D'OPTIMISER LES DÉMARCHES

Le territoire savoyard, accueillant, dynamique, aux paysages multiples, est aussi un espace contraint géographiquement, où la rareté du foncier génère des conflits d'usages récurrents voire pénalisant le maintien d'activité ou le développement.

Aussi, conscient de cette problématique depuis de nombreuses années, le Conseil général s'est doté d'outils et a nourri une réflexion prospective à l'instar de la démarche « Savoie 2020 ».

Aujourd'hui, afin d'esquisser des actions plus concrètes, l'Assemblée a confié à la Quatrième commission, le soin de conduire, en lien avec les autres commissions et les vice Présidents concernés, une réflexion sur une stratégie foncière départementale globale adaptée aux enjeux des politiques territoriales de la Savoie, en vue de lui soumettre des propositions.

Ainsi, un rapport d'étape sera évoqué lors de la session, faisant état des orientations proposées pour une politique foncière départementale ambitieuse et cohérente.

En effet, le Département souhaite afficher une politique foncière, articulant les différents domaines qui sont, soit de son propre ressort (espaces naturels sensibles, pôles d'équilibre dans le domaine économique, PAEN...) soit en partenariat avec les autres collectivités locales (Mission « Grand chantier » en lien avec RFF, dans le domaine agricole ou de l'habitat...). Cela pose la question du rôle qu'il entend jouer comme levier dans les domaines qui semblent majeurs, puis de son appui au niveau de la définition des stratégies, de l'ingénierie, des outils, de sa participation au financement des actions.

Aussi, des évolutions sont possibles dans les domaines suivants :

Les Espaces naturels sensibles (ENS)

Dans ce domaine, les enjeux sont cartographiés, la stratégie est précise et les résultats sont satisfaisants. C'est pourquoi, la politique menée dans ce domaine ne demande pas de complément.

De même, le Département n'est pas engagé dans un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, issu de la Loi DTR de 2005), les outils pour la planification urbaine semblant pertinents et efficaces (Zones Agricoles Protégées dites ZAP, ENS, Schéma de Cohérence Territoriale, POS, PLU...).

Economie

Dans ce domaine, le Département pourrait redéfinir une stratégie globale, à l'instar de celle conduite en 1990 avec la politique des pôles d'équilibre. Cette stratégie devra répondre à deux problématiques :

Comment mettre à disposition des entreprises une offre foncière qualitative répondant à leurs attentes ?

Quel rôle d'incitation le Département entend-il jouer par rapport à d'autres collectivités pour assurer la qualité globale de l'offre départementale, dans le respect des politiques qui sont les siennes dans d'autres domaines ?

Agriculture

Dans la continuité des soutiens financiers et en ingénierie apportés pour protéger les terres agricoles (conseil PLU, mise en œuvre de ZAP (zones agricoles protégées), création d'associations foncières, irrigation fonds de vallée...), et conformément aux propositions de « Savoie 2020 », il est proposé de mettre en place des démarches visant à identifier le potentiel foncier agricole stratégique, à mettre en place des réserves foncières agricoles et à établir un programme d'actions compensant la perte de foncier agricole.

Pour évaluer l'effet de ces mesures, le Département a mis en œuvre un observatoire foncier avec une attention particulière apportée à l'évolution du foncier agricole.

Grandes infrastructures

Le rôle « facilitateur » du Département dans le cadre de la démarche « Grand chantier » l'amène à assumer le financement des études préalables d'aménagement foncier. Aussi, la question d'une participation au coût du portage long terme par la SAFER des compensations agricoles peut se poser, de même que celle du coût de portage des espaces économiques à créer pour accueillir les entreprises expropriées.

Habitat

Le Département accompagne dans ce domaine les collectivités dans leur propre action foncière. Il ne semble pas opportun d'ajouter une critérisation supplémentaire à cette action.

En conséquence, il est proposé de :

■ **Faire des territoires un interlocuteur privilégié**, afin de les amener à définir leurs propres stratégies foncières (définir les zones à enjeux, l'ingénierie nécessaire, les outils adéquats tels que les ZAP, ZAD et les organismes d'appui à l'instar de la SAFER, SAS, EPFL...)

■ **D'identifier comme une priorité la politique foncière dans les Contrats Territoriaux de Savoie – CTS** (faciliter la réflexion en apportant un soutien aux études foncières stratégiques, en animant la réflexion, en proposant un portage long terme...). Au delà de la contractualisation CTS, des actions pourront être financées dans le cadre des politiques départementales (Espaces naturels sensibles, Plan logement, pôles d'équilibre, politique agricole...)

■ **D'optimiser les outils de préemption et de constitution de réserves foncières** (Droit de Préemption Urbain - DPU ou Zone d'Aménagement Différé – ZAD, dans le cadre de l'élaboration de PLU, ou Zone Agricole Protégée...), **en entreprenant une démarche partenariale avec les trois opérateurs fonciers existant en Savoie : le SAFER, l'EPFL et l'Agence foncière de la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).**

A noter que dès à présent, le Département pourrait compléter son aide initiale à l'EPFL, en lui apportant une aide supplémentaire de 6€/habitant, et par tranches de 10 000 habitants supplémentaires.

Par ailleurs, les outils en place ne permettant qu'un portage sur le moyen terme (4 ans pour EPFL, 15 ans pour la SAFER sur le foncier agricole), le Département pourrait aider à la constitution de réserves foncières sur le plus long terme, dans des conditions qui restent à étudier.

L'ensemble de ces propositions seront déclinées ensuite dans un rapport final qui sera soumis à l'Assemblée lors d'une prochaine session.

LE PLAN TOURISME 2007 – 2013

Le Plan tourisme 2007-2013 a été élaboré en vue de la consolidation des activités touristiques spécifiques à la Savoie, la prise en compte de la saisonnalité et des ressources humaines, la préservation des ressources naturelles et des paysages, et a été doté de moyens financiers exceptionnels tant par leur ampleur et que par leur origine puisque **60 millions d'euros** ont été prévus en investissement sur la période 2007-2013, en complément des crédits habituellement consacrés au tourisme.

La pérennisation du potentiel touristique a été reconnue comme un enjeu prioritaire. Par ce plan, le conseil général a affirmé la volonté de promouvoir un tourisme performant, durable et maîtrisé, avec deux priorités :

- le maintien de la position de leader national de la Savoie dans le domaine des sports d'hiver,
- la diversification des activités touristiques, le développement et la structuration de l'offre touristique au delà de la saison d'hiver et dans un champ géographique élargi à l'ensemble du territoire de la Savoie.

Aujourd'hui, à mi-parcours du Plan, le bilan de trois années de mise en œuvre de ce Plan permet de constater les premiers effets bénéfiques.

La fréquentation touristique

(source : Observatoire Savoie Mont-Blanc)

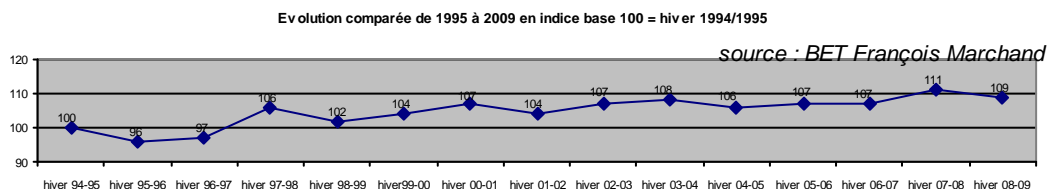
■ La fréquentation touristique hivernale

Saison 2006-2007 : fréquentation de 21 millions de nuitées, en très légère augmentation par rapport à 2005-2006 (+ 1 %).

Saison 2007-2008 : fréquentation record avec 21,7 millions de nuitées.

Saison 2008-2009 : fréquentation de 21,4 millions de nuitées, malgré le contexte économique morose lié à la crise et la superposition du calendrier des vacances scolaires anglaises, belges et françaises.

Globalement, la fréquentation touristique hivernale affiche une croissance continue en Savoie depuis l'hiver 1994/1995 avec + 5 % d'augmentation des nuitées par rapport à la moyenne des 14 dernières saisons



Le chiffre d'affaires des exploitants des remontées mécaniques s'est élevé à 512 millions d'euros au cours de l'hiver 2008/2009. (+ 16% par rapport à la moyenne des onze dernières saisons).

■ La fréquentation touristique estivale

Été 2007 : fréquentation : 9,2 millions de nuitées, soit un recul de 10 % par rapport à 2006 (qui s'explique par les conditions météorologiques très mauvaises).

Été 2008 : semblable à 2007 au niveau des conditions météorologiques. Chute de la fréquentation de 11 % par rapport à 2007. Néanmoins, les Pays de Savoie sont restés la destination de montagne la plus fréquentée en France.

Été 2009 : fréquentation : 9,24 millions de nuitées soit plus 12 % par rapport à 2008 (conditions météorologiques excellentes et retour de la clientèle française au détriment des destinations lointaines à cause de la crise).

L'attractivité de la destination savoyarde s'est accrue avec l'organisation d'événements dont certains prestigieux (Tour de France, course de l'UTMB...), avec des efforts consentis sur les prix (hébergements, activités sportives et culturelles par le biais des multipass), et avec la diversité des activités proposées.

Certaines tendances se sont confirmées tels que les courts séjours ou l'itinérance pratiquée par une partie de la clientèle :

- les réservations d' « extrême dernière minute » (la veille pour le lendemain),
- la fréquentation accrue des clientèles de proximité (Rhône-Alpine, suisse, italienne),
- la baisse de la clientèle étrangère, britannique principalement.

L'immobilier de loisirs

(source : observatoire des logements touristiques/MDP)

Depuis 2007 : Décélération de l'offre nouvelle de logements touristiques.

L'emploi dans le tourisme

(source : Mission Développement Prospective)

De 2007 à 2008, l'évolution de l'emploi salarié privé dans les communes supports de stations a été plus favorable que la tendance observée à l'échelle de la Savoie : + 2,1 % en 2007 et + 2,2 % en 2008 après une année 2006 qui avait enregistré une quasi stagnation du volume d'emploi dans ces communes. L'emploi salarié du département a quant à lui une progression limitée à 0,6 %, pénalisé par le recul de l'emploi intérimaire.

Le bilan financier du Plan tourisme à fin 2009

■ Les recettes

Elles proviennent :

- **des produits des ventes d'une partie d'actions** détenues par le Département dans la Société des Trois Vallées (S3V), ramenant sa participation au capital de 73,39 % à 50 % plus une action. La cession totale a porté sur 1 151 795 actions, générant une recette de 23 346 884,65 € pour le Département.
- **des produits des ventes de foncier (2006-2009)** avec une parcelle de terrain sur la Commune de Saint-Bon pour un montant de 794 000 €.
- **des produits des ventes de foncier (2010) avec la cession d'une deuxième parcelle de terrain sur la Commune de Saint-Bon pour un montant de 9 880 000 €.**

■ Les dépenses engagées

Au 31 décembre 2009, **25 200 000 € engagés, soit 42 %** de l'enveloppe de 60 000 000 € consacrée au Plan tourisme. Ce niveau d'engagement correspond à la moyenne théorique sur 3 ans, avec un taux de mandatement sur les crédits engagés à 79,5 %.

Par volet et par programme, le montant des crédits engagés, mandatés et restant à engager :

VOLET STATIONS	Crédits engagés	Dont crédits mandatés	Reste à engager
Grands domaines – 8 M€	7 477 993	6 408 204	522 007
Sites isolés – 7 M€	7 000 000	7 000 000	0
Petits sites – 2 M€	1 963 088	898 363	36 912
Stations moyennes – 6 M€	-	-	6 000 000
Total : 23 M€	16 441 081	14 306 567	6 558 919

VOLET DIVERSIFICATION	Crédits engagés	Dont crédits mandatés	Reste à engager
Priorités départementales – 27 M€	7 715 256	4 821 580	19 284 744
Offre locale – 10 M€	1 118 565	968 224	8 881 435
TOTAL : 37 M€	8 833 821	5 789 804	28 166 179

TOTAL GENERAL : 60 M€	25 274 902 €	20 096 371 €	34 725 098 €
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Bilan à ce jour :

	RECETTES	DEPENSES	
	Recettes	Crédits engagés ou à engager	Dont crédits mandatés
Produit des actions	23 346 885 €	25 274 902 €	20 096 371 €
Produit du foncier 2007	794 000 €		
Total au 31/12/2009	24 140 885 €	25 274 902 €	20 096 371 €

Produit du foncier 2010	9 880 000 €		
Crédits votés BP 2010		4 538 511 €	
DM1 2010		3 816 337 €	
Total 2010	9 880 000 €	8 354 848 €	

TOTAL GENERAL	34 020 885 €	33 629 750 €	20 096 371 €
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

La mise en œuvre du Plan tourisme a permis de mobiliser des financements européens, que ce soit au titre du programme interrégional de massif Alpes (POIA) ou du programme FEDER régional.

Au titre du POIA, sur la période 2007-2009, près de 500 000 € ont été mobilisés pour soutenir les diagnostics de territoire et l'élaboration des projets de contrats stations moyennes.

Au titre du FEDER régional, plus de 1 200 000 € ont été mobilisés pour soutenir des projets structurants inscrits dans une démarche territoriale tels que des démarches qualité, la mise en réseau des professionnels et la valorisation de sites y compris l'aménagement de trois promenades savoyardes de découverte.

Au titre des crédits d'État « Pôle d'excellence rural » mobilisables sur le territoire de l'Avant-pays savoyard, 135 000 € ont d'ores et déjà été consommés en complément des 173 886 € du Département en faveur du pôle patrimonial de Saint-Christophe-la-Grotte.

Les impacts du Plan Tourisme,

La mise en place du Plan tourisme en 2007 a été l'occasion d'instaurer des démarches de développement touristique concertées pour des territoires ou des filières avec :

- la structuration des acteurs touristiques :
- le renforcement de partenariats : (tourisme et agriculture)- (tourisme et culture)
- le développement de l'ingénierie de projet
- la synergie entre le pôle développement de l'ATD et Savoie Mont Blanc Tourisme

Les réalisations 2007-2009

■ Volet stations

Dans un contexte concurrentiel difficile et climatique aléatoire, le Conseil général a décidé, au travers du volet Stations du Plan tourisme, d'intervenir activement dans le développement et le renforcement de l'offre touristique hivernale et estivale des stations.

Trois programmes ont été mis en place en faveur des stations moyennes avec une enveloppe de 23 000 000 € :

- Modernisation et interconnexion des domaines skiables des stations moyennes
- Diversification de l'offre touristique des « petits sites » d'Entremont et de Celliers / La Lauzière
- Adaptation et diversification de l'offre touristique des stations moyennes

■ Volet diversification

Volet diversification doté de 37 000 000 € venant renforcer les budgets habituellement consacrés à l'activité touristique, qui se décline en deux programmes :

- l'un s'articulant autour de thématiques prioritaires : la randonnée, le vélo, le tourisme culturel, le tourisme pêche, le tourisme des jeunes, le tourisme et les loisirs adaptés, le thermalisme et le bien-être, les hébergements touristiques... avec une enveloppe réservée de 27 000 000 € ;
- l'autre visant la diversification touristique à l'échelle de chacun des sept territoires du département, sur la base de programmes d'actions élaborés en concertation avec les acteurs locaux. Une enveloppe de 10 000 000 € a été réservée pour cette offre touristique locale.

Les orientations pour les années restant à courir.

Le caractère exceptionnel du Plan tourisme permet d'adapter les cadres d'intervention pour répondre à des besoins particuliers, soutenir des projets innovants ou lancer des appels à projets afin d'accélérer l'émergence de projets et leur réalisation avant l'échéance du Plan tourisme.

Au terme de ce bilan à mi-parcours, une prorogation du Plan tourisme sur une, voire deux années est envisagée afin de permettre l'achèvement des opérations qui en tout état de cause ne pourront pas être engagées au-delà de l'échéance initialement prévue, à savoir 2013.

Le Conseil général a la volonté d'adapter le Plan Tourisme à l'évolution des filières. Concernant les moyens financiers affectés au Plan et leur répartition, les enveloppes affectées au développement de la randonnée (2 000 000 €), du vélo (2 000 000 €), des refuges dans le volet hébergement (9 200 000 €) et de l'ingénierie (1 250 000 €) devront être complétées. Les crédits mis en réserve sur le volet diversification (2 000 000 € dont 1 850 000 € disponibles) pourront être mobilisés pour répondre à ces besoins de financement complémentaires.

En ce qui concerne le volet stations, des interventions complémentaires pourraient s'avérer nécessaires afin de soutenir quelques sites isolés ou appartenant à de grands domaines initialement inscrits au Plan tourisme. À cet effet, une valorisation des actifs fonciers, dont le Département négocie la réalisation en relation avec la Commune de Saint-Bon, permettrait d'envisager de compléter les moyens affectés au volet stations du Plan tourisme.

Dès 2011 pour la période postérieure au Plan tourisme, une reprise de la réflexion prospective sur la stratégie touristique départementale devra être mise en place.